

Covid-19 : couvre-feu à 18 heures, contrôles aux frontières, protocole renforcé à l'école... Ce qu'a annoncé Castex

Face à la dégradation des indicateurs sanitaires, le premier ministre n'a pas écarté un éventuel reconfinement dans les prochaines semaines.

Par Arthur Berdah, Loris Boichot, Dinah Cohen et Louis Heidsieck

Publié il y a 1 heure,

Mis à jour il y a 3 minutes



Jean Castex au ministère de la Santé, le 14 janvier 2021. POOL / REUTERS

Les vagues se succèdent ; les variants se multiplient ; le nombre de cas remonte ; et la vaccination reste trop lente. Alors que la rentrée 2021 s'est accompagnée d'une nouvelle dégradation des indicateurs sanitaires, l'exécutif est contraint de revoir son optimisme à

la baisse. Après avoir déjà renoncé à son calendrier de retour à la normale, le gouvernement vient de resserrer encore un peu plus son dispositif de lutte contre le Covid-19.

EN DIRECT - Suivez les dernières informations sur la situation épidémique

«*La priorité des priorités pour sortir de cette crise, c'est le recours à la vaccination*», a indiqué le premier ministre Jean Castex, lors de sa traditionnelle conférence de presse hebdomadaire. «*Mais nous devons collectivement faire preuve de patience et de responsabilité, car ce n'est pas avant plusieurs mois que la vaccination pourra nous protéger de manière suffisante*», a-t-il ajouté, entouré d'une importante délégation gouvernementale.

● Couvre-feu à 18 heures dans tout le pays dès samedi, «pour au moins 15 jours»

L'approche territorialisée a fait long feu. Après avoir tenté de circonscrire le couvre-feu avancé à 18 heures aux seuls départements les plus touchés, Jean Castex a finalement décidé d'appliquer cette mesure à l'ensemble du territoire, puisque le taux d'incidence n'est désormais nulle part inférieur à 50 cas pour 100.000 habitants. Dès samedi, et «*pour au moins 15 jours*», un confinement nocturne s'appliquera donc à tout le pays jusqu'à 6 heures du matin.

● «Maîtrisée» pour l'instant, la situation sanitaire reste «fragile» en France

Contrairement à nos voisins européens, la situation sanitaire en France est «*maîtrisée*». Mais elle reste «*fragile*», selon Jean Castex. Cette inquiétude est liée à la circulation «*active*» du virus sur notre territoire, accompagné de «*l'élément nouveau que constitue l'émergence d'une nouvelle souche plus contagieuse du virus.*»

● Les commerçants invités à travailler le dimanche et à l'heure du déjeuner

Le premier ministre a appelé les commerçants à «se saisir des possibilités d'ouverture supplémentaires sur la pause déjeuner» qui existent «dans la plupart des départements» pour éviter les concentrations de clients aux heures ouvrables. Il a également enjoint les commerçants à travailler le dimanche en utilisant les dérogations en place dans la plupart des départements.

● **Vers un reconfinement «sans délai» en cas de «dégradation épidémique forte»**

Toutes les options restent sur la table. «*Si nous constatons dans les prochains jours une dégradation épidémique forte, nous serions conduits à décider sans délai d'un nouveau confinement*», a averti le premier ministre. «*Nous devons, comme nous n'avons cessé de le faire depuis le début de cette crise, nous préparer à toute éventualité*», a-t-il ajouté.

● **Quelque 200 à 300 cas du variant anglais détectés chaque jour sur le territoire**

L'expansion en France du variant britannique est nette : entre 200 et 300 contaminations par jour sont relevées, a indiqué le ministre de la Santé. Ce variant est 30% à 70% plus contagieux que la souche habituelle du Covid-19.

● **Contrôles aux frontières renforcés, test PCR négatif exigé pour les non-européens**

Les chiffres sont formels : les variants étrangers devraient être majoritaires en France dans deux à trois mois. Les contrôles aux frontières vont donc être durcis. «*Tous les voyageurs qui souhaitent venir en France en provenance de pays extérieurs à l'Union européenne devront effectuer un test (PCR) avant de partir* », a annoncé Jean Castex. Les intéressés devront également «*s'engager sur l'honneur à s'isoler pendant 7 jours une fois arrivés, et refaire un test PCR à l'issue*» de cette septaine.

● **Écoles : protocole sanitaire renforcé à la cantine, activités sportives suspendues**

Il n'est pas question, à ce stade, de refermer les écoles. C'est pourquoi les activités sportives en milieu fermé vont y être suspendues. De même, un protocole sanitaire renforcé va être mis en place dans les cantines. Parallèlement, un objectif de 300.000 tests par semaine - soit plus d'un million par mois - y a été fixé. Les lycéens, en revanche, ne retourneront pas en classe le 20 janvier, mais continueront à suivre des cours en présentiel et en distanciel.

● **Vacances de février : «Trop tôt» pour décider une limitation des déplacements**

Limiter les déplacements entre les régions pour les vacances scolaires de février ? *«Il est trop tôt»* pour le décider, a déclaré Jean Castex. Pour l'heure, le premier ministre *«ne recommande pas d'annuler les réservations»*, promettant d'adapter les règles *«en fonction des circonstances»*.

● **Comment se faire vacciner, mode d'emploi**

1- Pour prendre rendez-vous dans l'un des 700 centres de vaccination ouverts dès le 18 janvier, il suffira de :

- se rendre sur le site www.sante.fr ;

- appeler le numéro vert national 0800 009 110, ouvert dès vendredi 15 janvier à 8 heures ;

- les personnes vulnérables à haut risque devront d'abord consulter leur médecin traitant.

2- Le jour du rendez-vous, il faudra se munir de sa carte d'identité et de sa carte vitale ou d'une attestation de droit.

3- Au centre de vaccination, il faudra :

- présenter ses documents d'identité et répondre à un bref questionnaire qui sera vérifié par un médecin présent ;

- observer une précaution de 15 minutes après l'injection.

4- Après la vaccination :

- un rendez-vous sera pris immédiatement pour la 2^e injection ;
- tout effet indésirable pourra être signalé sur signalement.social-sante@gouv.fr ou auprès de son médecin.

● **6,4 millions de personnes appelées à se faire vacciner dans «plus de 700 centres»**

Il y a urgence à accélérer. Au total, quelque 6,4 millions de personnes sont appelées à se faire vacciner dès lundi, dans les «*plus de 700 centres*» qui seront ouverts à cette date.

● **«Nous serons au-dessus du million» de vaccinés d'ici la fin du mois de janvier**

L'objectif sera atteint, promet l'exécutif. Malgré le lancement raté de la campagne vaccinale, Jean Castex a assuré que «*nous serons au-dessus du million*» de Français vaccinés d'ici à la fin du mois de janvier, comme prévu. «*Ce résultat ne s'explique pas parce que nous aurions reçu plus de vaccins, mais parce que (...) nous observons beaucoup moins de pertes dans l'utilisation des doses reçues*», a déclaré le premier ministre.

● **Vaccination dès lundi pour les personnes présentant des pathologies à haut risque**

Le champ de vaccination s'élargit. Dès lundi 18 janvier, les personnes, «*quel que soit leur âge*», présentant «une des pathologies conduisant à un très haut risque de forme grave de la maladie», pourront accéder à la vaccination. Sont concernées les personnes : souffrant d'insuffisance rénale sévère, ayant été transplantées d'un organe, sous traitement pour un cancer, ou encore celles atteintes de trisomie 21. Le diabète ne figurera pas dans cette liste.

● **Restrictions complémentaires en Guyane, à Mayotte et à la Réunion**

La Guyane craint le variant brésilien, La Réunion et Mayotte redoutent le variant sud-africain. Dans ces départements d'outre-mer, le contrôle aux frontières sera accru. Pour voyager depuis la Guyane, Mayotte et La Réunion vers l'Hexagone, des tests négatifs seront exigés. Cette règle vaudra aussi pour les vols depuis la Guyane vers les Antilles.

● **Universités : reprise par demi-groupes des TD en 1ère année à partir du 25 janvier**

Tutorat, accompagnement... L'«*efficacité*» de ces mesures de soutien des étudiants «*n'est pas suffisante*», a admis le premier ministre. C'est pourquoi une reprise «*très progressive*» en présentiel est prévue dans les universités : dès le 25 janvier, les travaux dirigés en première année pourront reprendre en demi-groupes. Cette mesure s'étendra ensuite, «*si la situation sanitaire le permet, aux étudiants des autres niveaux*».

● **Télétravail obligatoire, présentiel un jour par semaine pour ceux qui le souhaitent**

Les salariés dont «*la totalité des tâches peuvent être faites à distance*» doivent rester en télétravail à 100%. Seul assouplissement effectif depuis le 7 janvier et qui demeure : les salariés en exprimant «*le besoin*» sont désormais autorisés à revenir une journée par semaine au maximum dans l'entreprise.

● **Le Fonds de solidarité encore élargi**

Bruno Le Maire a annoncé trois ajustements du Fonds de solidarité :

- la vente à distance et à emporter ne sera plus prise en compte dans le chiffre d'affaires pour calculer les aides du Fonds de solidarité ;
- les fournisseurs perdant au moins 70 % de leur chiffre d'affaires pourront prétendre à une aide couvrant 20% de leur chiffre d'affaires 2019 (dans la limite de 200.000 euros) ;
- jusqu'à 70% des coûts fixes des entreprises qui réalisent plus d'un million de chiffres d'affaires par mois seront pris en charge.

● **Le remboursement des prêts garantis par l'État décalé d'un an**

Alors que les premiers remboursements des prêts garantis par l'État (PGE) aux entreprises devaient débiter au mois de mars prochain, Bruno Le Maire a indiqué que les entreprises qui le souhaitent pouvaient «différer d'une année supplémentaire ce remboursement», au 1^{er} mars 2022 au lieu du 1^{er} mars 2021. Et ce, «*quels que soient leurs secteurs d'activité et quelle que soit leur taille*».

● Les nouvelles aides aux entreprises coûteront 4 milliards d'euros par mois

L'ensemble des nouvelles aides annoncées ce jeudi soir, à savoir l'augmentation du Fonds de solidarité, les exonérations de charges ou encore les aides ciblées pour le secteur viticole coûteront à l'État 4 milliards d'euros par mois, comme l'a annoncé Bruno Le Maire. Ce chiffre n'inclut pas les coûts liés à l'activité partielle.